REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

******

ARRETE N° 23040 /2023-MTP

portant nomination des membres du Conseil d'Orientation et d'Administration du Fonds Routier.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu l'ordonnance n°2019-001 du 10 février 2019 relative au patrimoine routier ;
- Vu le décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-822 du 15 août 2021 modifié et complété par les décrets n° 2022-400 du 16 mars 2022 et n° 2022-1468 du 18 octobre 2022 et n° 2023-165 du 20 février 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret 2019-093 du 13 février 2019 fixant les attributions du Ministre de l'Economie et des Finances ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2021-854 du 25 août 2021 fixant les attributions du Ministre des Travaux Publics ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2023-396 du 12 avril 2003 portant refonte des statuts du Fonds routier et fixant son organisation, son fonctionnement et ses attributions ;

ARRETE :

Article premier : En application des dispositions des articles 7 et 8 du décret n°2023-396 du 12 avril 2003 susvisé, sont nommés membres du Conseil d'Orientation et d'Administration du Fonds Routier :

- Au titre du Président du Conseil d'Orientation et d'Administration du Fonds routier :
  - **Monsieur RABE Jean Ernest**
- Au titre de représentant du Ministère des Travaux Publics :
  - **Monsieur RAZEFASON Ando Malala**
- Au titre de représentant du Ministère de l'Economie et des Finances :
  - **Madame RAJONSON Zaratiana Finaritra**
- Au titre de représentant des Comptables Publics :
  - **Monsieur RAHARIJAONA NDRIANARILALA Rado Haja Ezekiela**
- Au titre de représentant du Ministère des Hydrocarbures :
  - **Monsieur ANDRIAMAMPIONONA Héroïque Zak[illegible] Arimino**
- Au titre de représentant des Transporteurs :
  - **Monsieur RAKOTONDRAFARA Frédinard**

- Au titre de représentant des entreprises du secteur industriel et commercial :

  - **Madame Christiane RAZAFINDRAKOTO**

- Au titre de représentant des Entreprises d'Assurances :

  - **Madame RAZAFIMAHEFA Fanja Mbolatiana**

- Au titre de représentant de la FIAVAMA (Fikambanan'ny Injenieran'ny Asa Vaventy) :

  - **Monsieur RAFIRINGA Eric Arius**

Article 2 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo, le - 1 AOUT 2023

Le Premier Ministre, Chef Gouvernement,
Et par délégation,

Le Ministre des Travaux Publics

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Colonel Ndriamihaja Livah ANDRIANATREHINA